



adresse.data.gouv.fr



Bases Adresses Locales

# Webinaire DataGrandEst



## Tout savoir sur l'adresse dans ma collectivité !



Publier sa Base Adresse Locale :  
La Communauté de Communes de  
la Région de Molsheim-Mutzig  
accompagne ses 18 communes  
membres



*DABERT Kévin*  
*Service SIG et Informatique*  
*CC Région de Molsheim-Mutzig*  
*67120 MOLSHEIM*  
*France*  
[kdabert@cc-molsheim-mutzig.fr](mailto:kdabert@cc-molsheim-mutzig.fr)



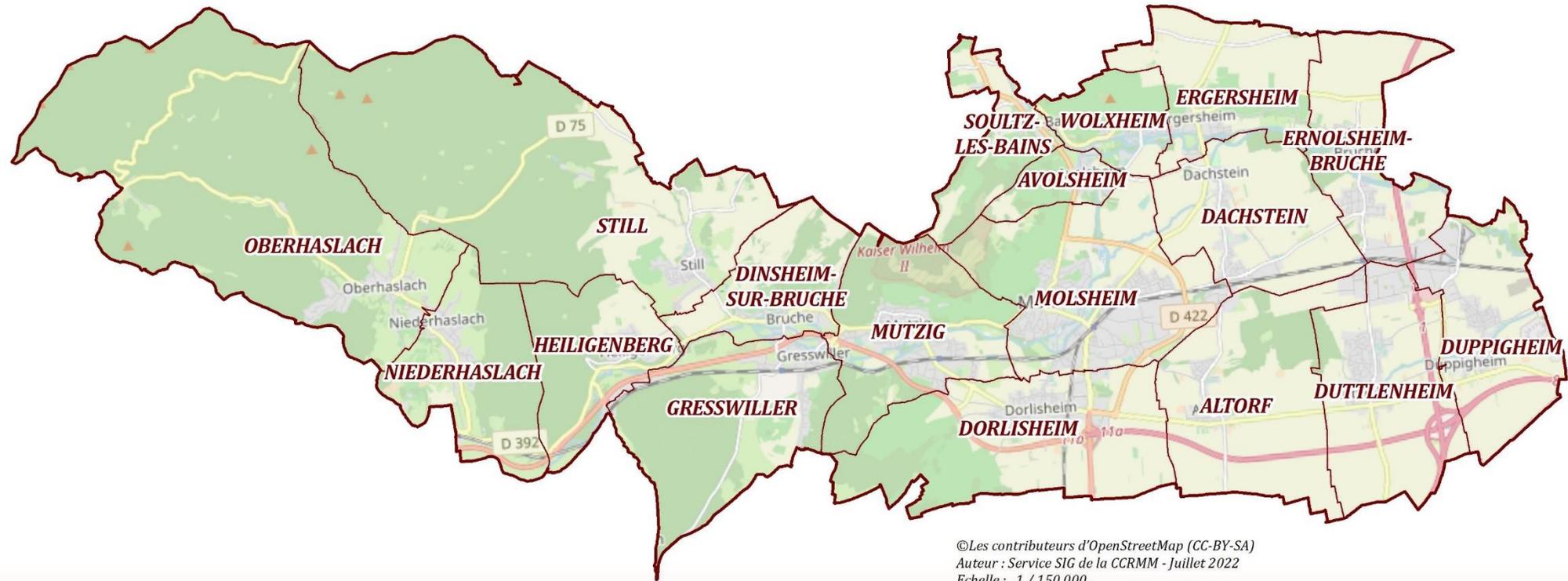


# Présentation de la CC Région de Molsheim-Mutzig





## Présentation de la CC Région de Molsheim-Mutzig



©Les contributeurs d'OpenStreetMap (CC-BY-SA)  
Auteur : Service SIG de la CCRMM - Juillet 2022  
Echelle : 1 / 150 000

> 18 communes

> 41 197 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2023)

⊕ Molsheim avec 9 478 habitants | ↔ Superficie : 160 km<sup>2</sup> | 🌐 Densité : 257 habs / km<sup>2</sup>



## La CC de la Région de Molsheim-Mutzig :



> Dispose :

- Compétence Systèmes d'Information Géographique Intercommunal (2006),
- Service SIG et Informatique composé de 2 ETP.



> Ne dispose pas :

- Compétence PLU intercommunal,
- Compétences Voiries,
- Administration des ADS.

> A ce titre aucune base de données précises portant sur les adresses n'étaient jusqu'ici gérées à l'échelle communale ou intercommunale.



## *La problématique des Bases Adresses Locales pour nos communes:*

> Est devenue prégnante depuis plusieurs mois :



Article 169 de  
la loi 3DS



Éligibilité à la fibre  
optique des  
nouvelles adresses



Sollicitations par des  
organismes privés pour  
créer les BAL communales

> La Communauté de Communes accompagne ses communes membres :



Information : Rédaction d'une note règlementation et démarche,

Sensibilisation : Un outil gratuit et accessible existe (intervention ANCT),

Communication : Présentation aux élus et responsables des services.



## Pour accompagner les communes :



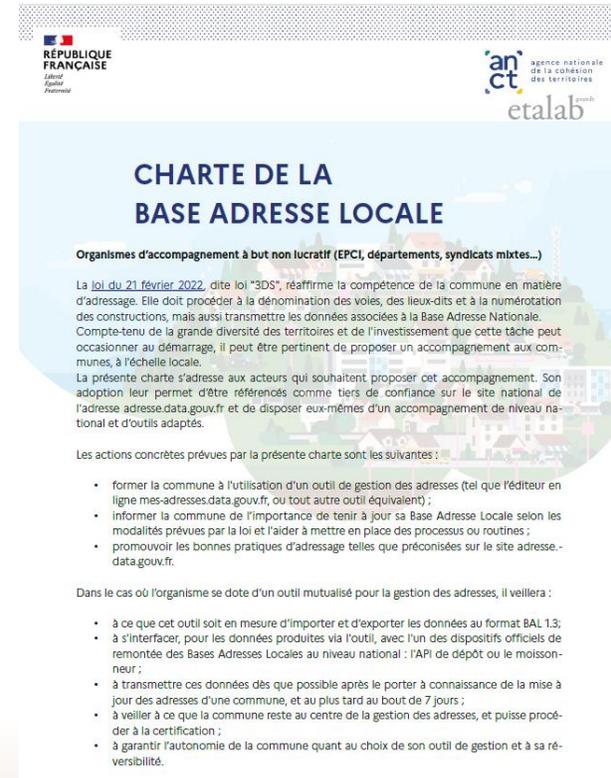
> Adhésion à la charte de la Base Adresse Locale en tant qu'organisme d'accompagnement à but non lucratif  
=> référencement lors de la création de BAL sur le territoire.



> Le service SIG intercommunal : Interlocuteur privilégié  
=> Relai local et unique pour les communes.

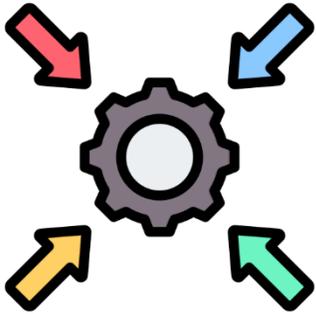


> Adossé à l'expertise de l'ANCT :  
- présentation de la réglementation  
- formation à l'utilisation de l'outil Mes-Adresses, (guides, tutoriels, webinaires).



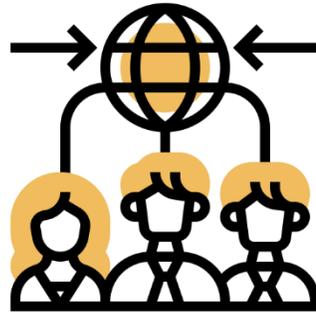


## Les avantages pour les Communes :



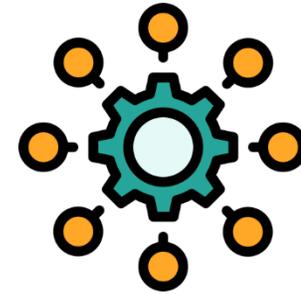
Centralisation des adresses dans une base locale unique et officielle

=> **La Base Adresse Locale (BAL)**



Administrée et certifiée par la Mairie (Plus à transmettre les délibérations et arrêtés à tous les partenaires)

=> **Élus ou services uniques certificateurs**



Remontée automatique dans une base nationale disponible pour l'ensemble des utilisateurs de l'adresse (La Poste, secours, DGFIP, opérateurs réseaux, livreurs, guidage GPS, etc.)

=> **La Base Adresse Nationale (BAN)**

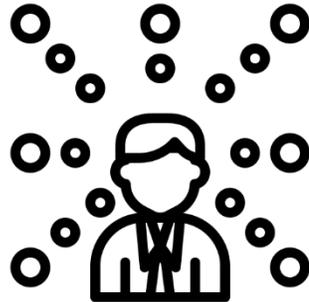


## Les difficultés rencontrées à la mise en œuvre :



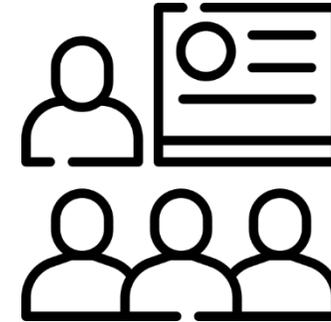
Impose un travail supplémentaire conséquent à des services déjà bien occupés

=> Informer et rassurer  
(Le travail peut être échelonné dans le temps)



Sensibilisation et prise de conscience de l'intérêt de la démarche

=> Obligation réglementaire  
(Loi 3DS)



Formation et accompagnement à la prise en main des outils

=> Accompagnement par la CCRMM de communes aux profils variés  
Outil en ligne « Mes Adresses » avec guides, tutoriels et webinaires organisés par l'ANCT



Création d'une Base Adresse Locale (BAL) par la commune :

<https://mes-adresses.data.gouv.fr>

> **Etape n°1** : Bouton : « + Créer une Base Adresse Locale »,

> **Etape n°2** : Renseigner la commune, un nom de BAL et une adresse mail,

> **Etape n°3** : Commencer la création de la BAL de la commune,

NB : Tout le monde peut facilement et rapidement commencer la création de la BAL communale (modification et création de voies, toponymes et numéros).

> **Etape n°4** : Certifier et publier la Base Adresse Locale (vers Base Nationale),

NB : L'authentification se fait lors de la publication : l'utilisateur doit alors prouver qu'il est élu ou membre des services de la Mairie.

> **Etape n°5** : Tenir à jour la Base Adresse Locale.

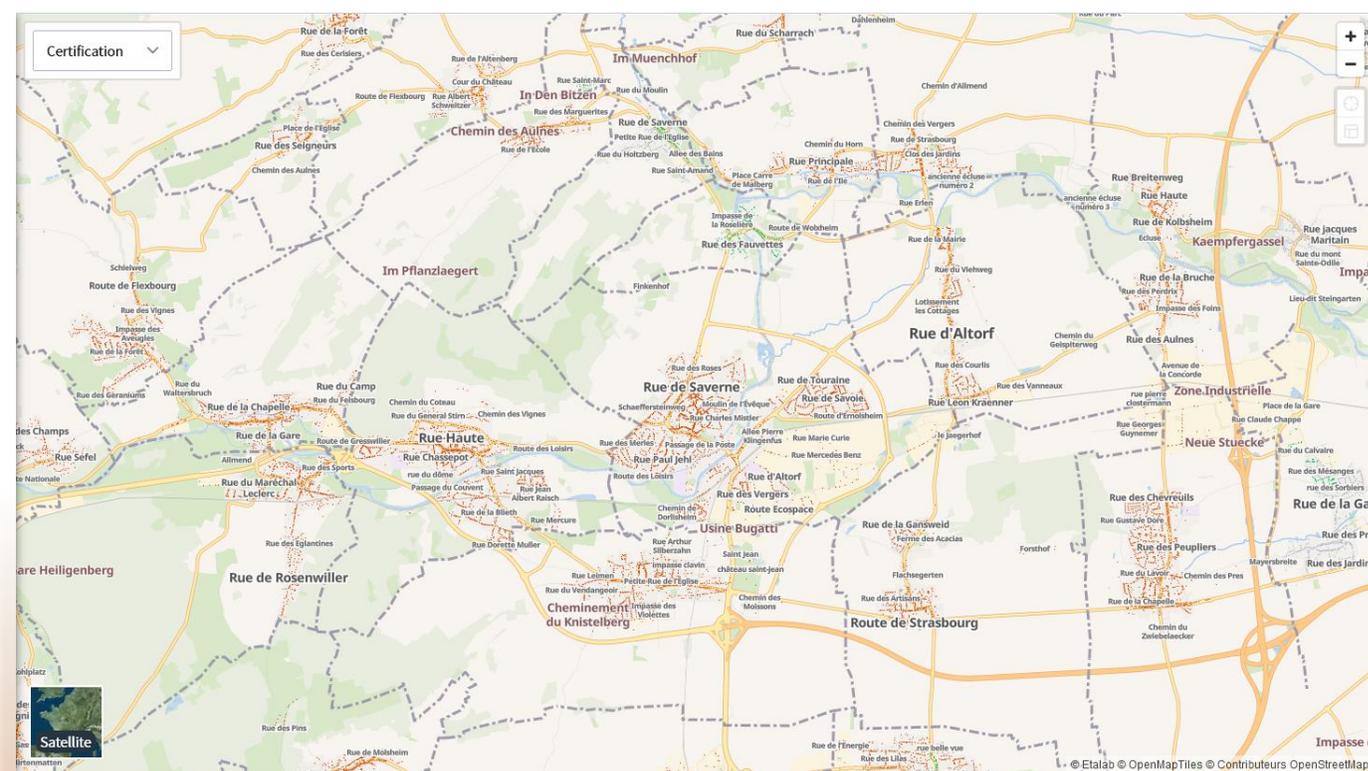
NB : Il n'est pas nécessaire de vérifier toutes les adresses avant de publier une BAL, elle peut être publiée dès la première adresse certifiée (pour que celle-ci soit prise en compte)



## Où en sommes-nous ?

La Base Adresse Nationale (BAN) est consultable par tous en se connectant au site national des adresses : <https://adresse.data.gouv.fr>

Pour chaque commune on visualise les adresses qui composent la BAN :



- Les adresses « *Certifiées par la commune* » : apparaissent en **vert** et sont issues d'une Base Adresse Locale publiée par la Commune.
- Les adresses « *En cours de certification* » : apparaissent en **gris**, et sont en cours de validation par la Commune en tant que BAL.
- Les adresses « *Non certifiée* » : apparaissent en **orange** ne sont pas issues d'une Base Adresse Locale, leurs sources dans la Base Adresse Nationale sont diverses.



## Où en sommes-nous ?

A noter pour la CC Région Molsheim-Mutzig (*mise à jour janvier 2023*) :

- 1** Commune pour laquelle le travail est réalisé en totalité !  
L'ensemble des adresses de la commune apparaissent en **vert** dans la BAN  
Toutes sont issues de la BAL certifiée par la Commune ;
- 3** Communes pour lesquelles une BAL a été publiée et le travail est en cours...  
Certaines adresses ont été certifiées (en **vert**), d'autres non et apparaissent toujours en gris en attendant leur certification par la Mairie ;
- 5** Communes pour lesquelles une BAL a été créée mais par forcément par la Mairie.  
La BAL n'a pas encore été publiée et les adresses apparaissent encore en **orange** ;
- 9** Communes pour lesquelles aucune démarche n'a été entamée.  
Un interlocuteur est identifié, les échanges sont engagés avec la CCRMM.

A venir : participation des communes à un webinaire organisé par l'ANCT pour appréhender la démarche, prendre en main l'outil et répondre aux questions.